

Portail d'admissions Bac+2 Procédures et calendrier

Vous êtes sur le portail d'admissions Bac+2.

Il vous donne les informations et la procédure de gestion de vos candidatures aux formations Ingénieur Icam intégré et/ou apprentissage (cf ci-dessous liste des diplômes admissibles).

Trois étapes dans le processus d'admission :

1/ Choisir	du 2 janvier au 20 mars 2019
2/ Etre choisi(e)	du 26 avril au 29 mai 2019
3/ Décider	jusqu'au 14 juin 2019 (sauf pour les prépas sur le parcours intégré, limite réponse fixée au 9 juillet)

Etape n°1 « Choisir votre formation » du 2 janvier au 20 mars 2019

➤ **Vérifier que vous remplissez les conditions requises pour candidater.**

Vous pouvez postuler si vous avez un diplôme Bac+2 admissible. La liste est la suivante :

Formation Ingénieur Icam apprentissage

- DUT Génie Mécanique et Productique
- DUT Génie Electrique et Informatique Industrielle
- DUT Génie Industriel et Maintenance
- DUT Mesures Physiques
- DUT Génie Thermique et Energie
- DUT Génie Civil
- BTS Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques
- BTS Assistance Technique d'Ingénieur
- BTS Conception de Produits Industriels
- BTS Moteurs à Combustion Interne
- BTS Conception des Processus de Réalisation de Produits
- BTS Electrotechnique
- BTS Maintenance des Systèmes
- Classes préparatoires ATS
- Classes préparatoires PTSI-PT (et non PSI)
- Classes préparatoires TSI

Formation Ingénieur Icam intégré

- DUT Génie Mécanique et Productique
- DUT Mesures Physiques
- Toutes les classes préparatoires scientifiques

Si vous n'avez pas un diplôme faisant partie de cette liste, vous devez formuler **une demande de dérogation**.

La demande de dérogation **se fait en ligne** (formulaire qui renseigne notamment sur vos cursus et motivation).

➤ **Vous inscrire sur le portail admissions Bac+2**

Vous devez vous connecter sur le portail et fournir quelques données personnelles obligatoires : nom, prénom, date de naissance, adresse de messagerie.

Après cette première étape, un mail vous est automatiquement envoyé, auquel vous devez répondre sous 72 h.

Vous recevez en retour un numéro de dossier et un mot de passe, **à conserver précieusement**, vous permettant de poursuivre votre inscription.

➤ **Saisir vos données personnelles**

Vous poursuivez votre inscription en saisissant des données supplémentaires, concernant notamment votre état civil.

➤ **Choisir vos formations**

Cette phase vous permet de sélectionner les formations auxquelles vous postulez, Ingénieur Icam apprentissage et/ou Ingénieur Icam intégré.

Vous n'avez pas à classer ni à hiérarchiser les formations entre elles.

➤ **Saisir les données concernant votre cursus**

Cette étape vous permet de saisir toutes les données concernant votre parcours scolaire. Vous devez saisir les éléments concernant votre **année d'obtention du bac** et vos **2 dernières années d'enseignement supérieur** (ne pas saisir les éventuelles autres années entre votre bac et vos 2 dernières années d'enseignement sup.).

Il vous sera demandé votre numéro INE ou BEA ou numéro national composé de 10 chiffres et 1 lettre : ce numéro figure sur le relevé de notes du Bac.

➤ **Régler vos frais d'inscription et valider votre demande**

Pour l'année 2019-2020, les coûts sont :

- 150 € pour les 4 sites de la formation Ingénieur Icam intégré
- 150 € pour les 5 sites de la formation Ingénieur Icam apprentissage
- 50 € pour les boursiers de l'année scolaire en cours (*)

(*) Si vous êtes actuellement boursier, vous bénéficiez de droits d'inscription réduits. Pour cela, vous devez téléverser votre attestation de bourse de l'année en cours, et régler ensuite les frais d'inscription **(50 euros par formation choisie)**.

Le règlement s'effectue en ligne par carte bancaire.

En cas d'impossibilité, un versement par chèque est possible. Vous devez adresser votre règlement à :

Icam (*)
Service des Admissions Bac+2
6 rue Auber
BP 10079
59016 LILLE CEDEX
A l'ordre du Groupe ICAM

(*) Merci d'inscrire vos nom, prénom et n° de dossier au dos de votre chèque, ainsi que la ou les formation(s) à laquelle/auxquelles vous postulez.

Attention, vous ne pourrez pas poursuivre votre inscription, tant que le règlement des frais d'inscription n'est pas effectué et/ou tant que la justification de situation de boursier n'est pas téléversée.

Le règlement déclenche l'envoi du dossier d'inscription.

➤ **Compléter votre dossier d'inscription**

Le dossier est un élément fondamental du processus d'admission.

Dans le cas d'une inscription à la formation Ingénieur Icam intégré (1 à 4 sites) et à la formation Ingénieur Icam apprentissage (1 à 5 sites), vous constituerez **2 dossiers de candidature distincts.**

Etape n°2 « Être choisi(e) » du 26 avril au 29 mai 2019
--

➤ **Convocations aux entretiens : le 26 avril 2019**

A l'issue de l'étude de votre dossier de candidature, vous êtes invité(e) ou non à passer des entretiens à l'Icam **sur votre site de 1^{er} choix.**

➤ **Publication des résultats : le 29 mai 2019**

La publication des résultats vous permettra de connaître la ou les formations dans lesquelles vous êtes admis(e) et le site de votre choix retenu.

Vous serez averti individuellement par mail dès la publication des résultats.

En cas d'admission : deux statuts possibles :

- liste principale (admis définitivement)
- liste complémentaire

**Etape n°3 « Décider »
jusqu'au 14 juin 2019 (sauf pour les prépas sur le parcours intégré, limite réponse fixée
au 9 juillet)**

La publication des résultats vous permettra de connaître les formations dans lesquelles vous êtes admis(e). Vous aurez donc le choix entre plusieurs options. A vous de décider.

Trois statuts possibles :

- liste principale (admis définitivement)
- liste complémentaire
- liste des non admis (ni liste principale, ni liste complémentaire)

➤ **Prendre votre décision**

Suite à la publication des résultats :

- **Vous êtes admis en liste principale : positionnez-vous sur le portail et répondez :**
 - **OUI définitif :** Vous acceptez votre admission
 - **NON :** Vous refusez d'entrer dans la formation, ce refus est définitif.
- **Vous êtes en liste complémentaire : indiquez sur le portail votre souhait ou non de rester candidat**

Vous êtes admis et vous avez répondu Oui, un courrier vous parviendra sous huitaine pour le versement d'arrhes, qui validera définitivement votre inscription*.

***Attention, pour les candidats à la formation Ingénieur Icam intégré:**

- Provenant d'une **classe préparatoire**, votre admission définitive est conditionnée par l'obtention d'une admissibilité à l'oral d'un des concours aux grandes écoles suivant : Centrale Supélec ou ENSAM ou CCP (concours communs polytechniques).
- Provenant d'un **DUT**, votre admission définitive est conditionnée par l'obtention d'un avis favorable de poursuite d'études.